INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

SES	
	_
DECLARANT:	
Mark RIGOLLE, Directeur Financier	
INSTRUMENT FINANCIER : Actions	
NATURE DE L'OPÉRATION : Cession	
DATE DE L'OPÉRATION : 19 février 2009	
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 19 février 2009	
LIEU DE L'OPÉRATION : Euronext Paris	
PRIX UNITAIRE : 13,59 €	
MONTANT DE L'OPÉRATION : 909 456,39 €	

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."